

Information relative au traitement des cas de prestations de réassurance

Version 2016-08

elipsLife est la compagnie d'assurances qui réassure les risques d'invalidité et de décès. Dans le présent document, vous trouverez toutes les informations nécessaires en tant que personne assurée sur le traitement des cas de prestations d'elipsLife.

Qui est l'assureur? L'assureur est la société Elips Life AG dont le siège principal est à Triesen. La gestion administrative de l'assurance est effectuée par le bureau de Zurich:

Votre interlocuteur en cas de prestations est :

elipsLife
Claims Management
Thurgauerstrasse 54, 8050 Zürich
T +41 44 215 45 40, F +41 44 215 45 41
claims.ch@elipslife.com

Comment se déroule la déclaration d'incapacité de travail? La personne assurée doit, conjointement avec le preneur d'assurance, déclarer l'événement assuré à elipsLife dans les 90 jours au maximum suivant sa survenance. Si un élément important change pendant la durée de l'assurance et que cela entraîne une nette aggravation du risque, la personne assurée doit immédiatement en informer elipsLife ou le preneur d'assurance par écrit.

Quelles sont les obligations? Le preneur d'assurance doit vérifier que la personne assurée assume bien les obligations suivantes.

Obligation de collaborer La personne assurée doit fournir des renseignements complets et exacts à elipsLife sur tout ce qui concerne le cas d'assurance ainsi que les maladies et/ou accidents antérieurs. A cet effet, elle délègue le corps médical (médecins, thérapeutes, hôpitaux, etc.) de leur secret professionnel à l'encontre d'elipsLife.

Que se passe-t-il ensuite? elipsLife vérifie la compétence ainsi que les indications médicales relatives à l'incapacité de travail pour déterminer le droit aux prestations. Le médecin traitant doit établir un rapport précisant les principales informations nécessaires.

Obligation de restreindre le dommage La personne assurée doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour activer sa guérison et éviter tout ce qui la retarde. Elle doit notamment se conformer aux instructions du médecin et du personnel médical.

Comment sont traitées les données confidentielles? elipsLife ne traite que les informations relevant de l'exécution du contrat. En outre, elipsLife est habilitée à récolter des renseignements auprès de tiers (assureurs, médecins, hôpitaux, etc.). elipsLife utilise ces données pour le traitement des cas de sinistre ainsi qu'à des fins de statistiques. Les données sont conservées physiquement et/ou électroniquement et



leur accès est protégé afin d'éviter toute consultation non autorisée. Vous pouvez, resp. la personne assurée peut se renseigner sur le mode de traitement des données personnelles comme cela est prévu par la loi.

elipsLife vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne guérison.